

N° 2025-130

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,

Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu le Code de Sécurité Intérieure, article L 511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et suivants, et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu la demande présentée le 04 mai 2025 par Madame Coralie DESMONS, demeurant 25 rue du ZECART, 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE, en ce qui concerne l'organisation de la fête des voisins, qui se déroulera espace boisé du ZECART, le samedi 24 mai 2025 de 11h00 à 17h00,

Considérant qu'il y a lieu à cet effet d'autoriser l'occupation du domaine public pour permettre le déroulement de l'évènement,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voirie durant cet évènement,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Madame Coralie DESMONS est autorisée à organiser un repas à l'occasion de la fête des voisins, dans la zone boisée du quartier du ZECART, se trouvant entre les numéros 21 et 23 de la rue du ZECART, 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE, le samedi 24 mai 2025 de 11h00 à 17h00.

**Article 2 :** Madame Coralie DESMONS prendra toutes mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la fête. Elle veillera à la tranquillité publique et prendra toutes les mesures de nettoyage, de protection de l'environnement et de sécurité liée à l'organisation. A la fin de l'occupation du domaine public, aucun dépôt ne devra subsister.

**Article 3 :** La pose de la signalétique est à la charge des services municipaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont à Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Templeuve-en-Pévèle, le 07 mai 2025

Le Maire,

Luc MONNET



**Joëlle DUPRIEZ**  
Première Adjointe au Maire